

## Les huit députés non inscrits s'organisent

**ASSEMBLÉE.** Il n'est pas facile de se faire entendre à l'Assemblée nationale quand on siège parmi les non-inscrits, entre les deux mastodontes que sont le groupe UMP et le groupe socialiste. Alors pour tenter d'améliorer leur visibilité et leurs conditions de travail, les huit députés non inscrits – les trois élus MoDem, François Bayrou, Jean Lassalle (Pyrénées-Atlantiques) et Abdoulatifou Aly (Mayotte), les deux villiéristes de Vendée, Véronique Besse et Dominique Souchet, les souverainistes Nicolas Dupont-Aignan (Essonne) et François-Xavier Villain (Nord) pour Debout la République, et Daniel Garrigue (Dordogne), qui a récemment quitté l'UMP – ont décidé de rapprocher leurs efforts.

Désormais, ils devraient se réunir régulièrement, peut-être toutes les semaines, avec l'objectif de se coordonner, notamment pour mieux gérer leur temps de parole dans l'Hémicycle. Sans pour autant gommer leurs différences. Première initiative commune, une déclaration dans laquelle ils dénoncent le projet de loi organique réformant le travail législatif qui, la semaine dernière, a provoqué la colère du PS.

Dans ce texte adressé au *Figaro*, les huit francs-tireurs affirment que les dispositions encadrant le droit d'amendement sont « *illusaires et dangereuses* ». « *Illusaires* », parce que « *l'obstruction se développera avec des instruments beaucoup plus sommaires que le droit d'amendement : rappels au règle-*

*ment, suspensions de séance, scrutins publics à répétition, demandes de quorum* ». Et « *dangereuses* », car le projet « *placera les parlementaires entièrement sous la coupe des groupes politiques* » ou « *plus largement, des groupes dominants de la majorité ou de l'opposition* ».

Selon les signataires, le projet de loi « *menace* » un « *principe fondamental, celui du mandat représentatif et du caractère individuel de ce mandat, qui veut que tout député ou sénateur soit détenteur d'une parcelle de la souveraineté nationale et qu'il puisse représenter, à lui seul, une minorité politique* ». Ils espèrent donc que le Conseil constitutionnel censurera le texte ou émettra des réserves d'interprétation.

PH. G.